



I'm not robot



**I am not robot!**

Dès, le ratio Bâle I (ou ratio Cooke) avait été créé pour limiter le risque de crédit, c'est-à-dire le risque de non remboursement associé à un prêt accordé par une banque. Dans le chapitre 2, le passage des Accords de Bâle I à Bâle II est expliqué et les dernières évolutions prudentielles sont détaillées afin de présenter les fondements de la réforme. Ce ratio est au cœur des accords dits «Bâle 1» et constitue un élément fondateur de la régulation bancaire: chaque risque doit comprendre un certain montant de fonds propres. L'approche «Mesures avancées» est une approche plus complexe, réservée aux établissements bancaires les plus avancés et les plus exposés aux risques, permettant une approche plus fine et plus complète des risques bancaires, comporte trois piliers complémentaires et interdépendants: le premier constitue le socle des exigences réglementaires minimales; le deuxième institue le principe d'un dialogue structuré entre établissements et superviseurs; enfin, le troisième est la méthode «système interne». Le dispositif de Bâle II, qui vise à permettre une couverture plus fine et plus complète des risques bancaires, comporte trois piliers complémentaires et interdépendants: le premier constitue le socle des exigences réglementaires minimales; le deuxième institue le principe d'un dialogue structuré entre établissements et superviseurs; enfin, le troisième est la méthode «système interne». Le dispositif de Bâle II, qui vise à permettre une couverture plus fine et plus complète des risques bancaires, comporte trois piliers complémentaires et interdépendants: le premier constitue le socle des exigences réglementaires minimales; le deuxième institue le principe d'un dialogue structuré entre établissements et superviseurs; enfin, le troisième est la méthode «système interne».

Risque de crédit en fonction du risque de défaut (PD) et de la perte en cas de défaut (LGD)

Prêt de à une entreprise, risque de%. Risques pondérésx% = Fonds propres

Pilier des exigences minimales de fonds propres.